Pouvoirs Locaux

LA REVUE DE
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

80, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 40 82 72 90

Fondateurs
Paul Graziani
Jean-Marc Ohnet

DIRECTION

Direction de la rédaction
Laurence Lemouzy
laurence.lemouzy@gouvernancepublique.fr

Rédaction
Pierre-Nicolas Krimianis
(alternant en journalisme)
pn.krimianis@gouvernancepublique.fr

Conseiller scientifique
Romain Pasquier

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Hervé Poulet

Mise en pages : Qui s'y frotte s'y pix
contact@quisyfrottesypix.com
Fabrication : Chateaudun reprographie, Paris

ISSN 0998-8289
ISBN 978-2-492997-05-1
Dépôt légal : septembre 2024
Commission paritaire : n° : 0325 G 88849

Les articles publiés dans la revue *Pouvoirs Locaux* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, al. 1-a-40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. La loi du 11 mars 1947 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 5 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part, et d'autre part, que les analystes et les citations.

© IGTD – Septembre 2024

INSTITUT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE & DE LA DÉCENTRALISATION

Pouvoirs Locaux est la revue trimestrielle de l'*Institut de la Gouvernance territoriale de la Décentralisation*.
Centre indépendant, pluraliste et interdisciplinaire d'études, de recherches et de propositions. L'Institut s'appuie sur un réseau d'adhérents (collectivités et entreprises) et est organisé en quatre départements d'activités.
Études & Prospective (groupes d'experts).
Édition *Pouvoirs Locaux*, Les Cahiers de l'Institut.
Débats & Manifestations « Club des Enjeux Locaux », « Rencontres », colloques. **Formation** Stages et séminaires.

contact@gouvernancepublique.fr
www.revuepouvoirslocaux.fr

L'imaginaire de la fonction publique doit sortir de sa chrysalide

Qu'y a-t-il de mythique en 2024 en matière de fonction publique ? Quelles images, expressions langagières, habitudes se dévoilent dans les institutions et dans les comportements des agents publics ? L'imagerie publique, malgré la rationalité apparente des processus administratifs contient-elle encore du mystère, des rites, des symboles qui donnent envie de rejoindre cet « univers métiers » ?

Il est humain de choisir un secteur professionnel, certes en fonction du contenu d'un poste, mais aussi pour l'imaginaire qu'il véhicule et la mentalité à vivre qu'il propose. Les nouveaux envols nécessaires à la dynamique de recrutement dans le public passent à n'en pas douter par des enjeux de rémunération, de densité des missions, de promesses d'expériences variées, de mobilités géographiques et d'évolution des parcours mais pas uniquement.

L'imaginaire de la fonction publique doit aussi retrouver ses ailes pour emporter dans son sillage la plus jeune génération mais aussi remotiver celle déjà en poste et bien souvent à la recherche d'un nouveau souffle. Je pourrai vous parler « d'imaginaire de l'emploi public » mais c'est sans doute parce que l'expression « emploi public » a remplacé celle de la « fonction publique » — employée ici au sens du XVIII^e siècle, c'est-à-dire « l'accomplissement d'une charge publique » — que l'imaginaire du fonctionnaire s'est totalement asséché. Il s'est asséché en positif — qui se vante aujourd'hui de compter un fonctionnaire dans sa famille ? — comme en négatif — les « Messieurs les Ronds-de-Cuir » de Courteline ne font même plus sourire.

L'imaginaire de la charge publique s'est dégradé dans le formalisme rituel des organisations administratives. Les rites sont devenus des routines. Le rituel s'est fossilisé. Nous n'attendons de lui qu'un rendement utilitaire. Or, pour ne pas mourir et continuer à faire vivre un imaginaire, le rite ne doit pas devenir mécanique. Aurait-on perdu de vue que les institutions fonctionnent aussi parce qu'elles ne sont pas de purs concepts et des mécaniques sans âme mais qu'elles impliquent une référence à un système de valeurs qui sert de guide à toute la vie sociale et au premier chef aux agents publics.

Sans doute, le mythe de l'emploi public a beaucoup perdu en termes de contenu émotif et de signification sociologique et métaphysique ! Une forme de désacralisation a touché la fonction publique qui a perdu une partie de son prestige avec l'abandon des codes de langage, des codes vestimentaires, la dégradation de certains de ses locaux. De ce point de vue, il ne faut pas commettre « l'erreur de croire que la désacralisation favorise la foi, bien au contraire, la perte du respect et de l'abandon du mystère tuent la croyance mieux que les sarcasmes »[1]. La croyance dans la possibilité de servir la Nation/l'État/le service public/l'intérêt général — chacun choisira le terme qui lui convient — en regagnant un emploi dans le public, s'est regrettablement érodée.

Comment dans le cycle de vie d'un papillon, il faut que s'amorce au plus vite une activité intense à l'intérieur de la chrysalide, sous ce bouclier encore immobile. Pour ce faire, la sphère publique doit libérer son potentiel créatif, donner naissance à de nouvelles visions ou œuvres qui n'étaient pas possibles auparavant. L'attractivité publique est ici reliée à d'autres interrogations qui la dépassent mais qui lui apportent en grande partie la solution. Qu'est-ce qui empêche d'imaginer les choses différemment ? Et si l'action publique devait être approchée de façon non stéréotypée pour que l'envol ait lieu ?

LAURENCE LEMOUZY

1 Déroche, H., Les mythes administratifs. Essai de sociologie phénoménologique. Paris, PUF, 1966 p. 135

Le Comité et le Conseil de rédaction de *Pouvoirs Locaux*

Comité de rédaction

Jacques Caillosse, *Université Paris II Panthéon-Assas* – **Laurence Lemouzy**, *Institut de la Gouvernance territoriale, Cersa, Université de Paris II Panthéon-Assas* – **Romain Pasquier**, *CNRS-CRAPE, IEP de Rennes* – **Alain-Joseph Poulet**, *Docteur en droit (Dauphine PSL), avocat au barreau de Paris.*

Conseil de rédaction

Daniel Béhar, *Institut d'urbanisme de Paris, Université de Paris XII Val-de-Marne* – **Alain Cluzet**, *Grand Avignon* – **Florence Crouzatier-Durand**, *Université Côte d'Azur* – **Bruno Depresle**, *Administrateur général* – **Christophe Doubovetzky**, *Université Toulouse 1 Capitole* – **Marc Dumont**, *Université de Lille* – **Patrice Duran**, *ENS Cachan* – **Thomas Frinault**, *Université de Rennes* – **Nicolas Gaubert**, *Université Paris XII, France Stratégie* – **Cynthia Ghorra-Gobin**, *CNRS, Université de Paris IV, Sorbonne, Iep Paris* – **Jean-Bernard Gilles**, *Région Nouvelle-Aquitaine* – **Patrick Le Lidec**, *Centre d'Études Européennes, Sciences Po* – **Jacques Lévy**, *École polytechnique fédérale de Lausanne* – **Hélène-Sophie Mesnage**, *Union nationale des centres communaux d'action sociale* – **Pierre-Emmanuel Portheret**, *Sous préfet* – **Nicolas Portier** – **Jean-Paul Raymond**, *(Andass)*